

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 23/12/2010

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC, TOUYA, RIU, SOMERVILLE, LASSALLE , FRADET
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER , LESGARDS, ADOUE.

Excusés : Mme EXPERT, Mr YVORA.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** MACS : définition de l'Intérêt compétence Création et gestion d'une unité de production culinaire.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, d'approuver la définition de l'intérêt communautaire de la compétence " Création et gestion d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective, sociale, en particulier le portage à domicile des repas, médico-sociale, administrative, scolaire et extra scolaire " exercée par MACS comme suit :

1. Production culinaire des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) des communes membres à compter du 1er septembre 2011 ;

Sont exclus les accueils de loisirs sans hébergement faisant l'objet d'une gestion privée ou d'une gestion déléguée.

2. Production culinaire pour les établissements scolaires publics communaux maternelles et primaires ;

Est d'intérêt communautaire la production culinaire pour les établissements scolaires publics communaux maternelles et primaires ainsi que pour les structures d'accueil de la petite enfance, à compter du 1er septembre 2011 (sont exclus de l'intérêt communautaire les établissements dont le service de restauration est assuré dans le cadre d'une gestion déléguée).

3. Production culinaire des EHPAD :

Est d'intérêt communautaire la production culinaire des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en liaison avec le CIAS de MACS, à compter du 1er septembre 2011, à l'exception de l'EHPAD de recours à Soorts-Hossegor ;

4. Production culinaire du service communal de portage de repas à domicile :

Est d'intérêt communautaire la production culinaire assurée dans le cadre du portage de repas à domicile, à compter du 1er septembre 2011 ;

5. Ecoles privées et réalisations de prestations pour des tiers publics ou privés :

Est d'intérêt communautaire la production culinaire pour le compte d'établissements scolaires privés et de tiers publics ou privés pour lesquels la communauté de communes pourra se porter candidate à l'attribution des marchés ainsi que répondre à leurs consultations diverses.

La présente définition de l'intérêt communautaire fera l'objet de l'annexe 5 aux statuts de MACS.

*** Délibération pour adhésion au groupement de commandes fourniture de téléphones satellitaires et service de téléphonie-internet par satellite.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité,

- D'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture de téléphones satellitaires et de service de téléphonie-internet par satellite,

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet,

- D'autoriser la Commission police, hygiène et sécurité de l'Association des Maires des Landes à choisir le(s) titulaire(s) du marché,

- D'autoriser le Président à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant.

*** Droit de préemption urbain terrains Section A n° 728.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, de ne pas exercer son droit de préemption.

*** Droit de préemption urbain terrains Section D n° 91, 94, 95, 528 et 668.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, de ne pas exercer son droit de préemption.

*** Droit de préemption urbain Etablissements J.DANGUIN.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à la majorité, de ne pas exercer son droit de préemption.

*** Contrat CNP pour le personnel.**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive

prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Après avoir étudié deux propositions, l'une émanant de Groupama et l'autre de la CNP, le conseil retient cette dernière et autorise le Maire à signer les formalités.

*** Divers.**

- La commission bâtiments doit rapidement faire chiffrer par un électricien, la mise en conformité des bâtiments publics communaux, suite aux rapports de l'Apave.
- Le maire rappelle à la commission en charge d'étudier le prix du gaz auprès de différents fournisseurs de mener à bien cette mission rapidement.
- L'appel d'offre concernant la maîtrise d'oeuvre du pôle médico-commercial ayant été infructueux, la commission renouvelle la procédure début janvier 2011.
- L'ouverture des plis relative à l'appel d'offre de la maîtrise d'oeuvre pour l'étude du port est prévue début janvier 2011.
- Suite à la demande de travaux de Mr et Mme LONGUEBRAY, le conseil donne son accord en leur précisant toutefois, de conserver le sol d'origine, en posant du parquet flottant n'altérant en rien l'existant.
- Les heures supplémentaires du personnel communal pour l'année 2010 ont été validées par le conseil municipal.
- Le maire a demandé que le bois élagué au quartier thermal, par les entreprises sous-traitantes d'EDF soit ramassé au plus vite.
- Un courrier sera adressé au service de la voirie du Conseil Général afin que les ornières soient comblées sur les routes relevant de leur compétence.
- Il est possible de récupérer de la terre du pôle médico-commercial, les personnes intéressées doivent contacter rapidement Mr Serge Lahillade par le biais de la mairie car cette terre va être enlevée.
- Il a été signalé qu'un nid de frelons asiatiques se trouvait près du lavoir, une société spécialisée dans l'éradication de ces insectes sera rapidement mandatée.
- Pour préparer l'élaboration du volet commercial du SCOT et la mise en oeuvre d'un Document d'Aménagement Commercial sur le territoire de la MACS, la communauté de communes a fait appel à un bureau d'études spécialisé en urbanisme commercial Cercia Consultants. L'objectif de la mission confiée à ce cabinet est de définir, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, une politique communautaire cohérente de développement commercial et artisanal afin d'élaborer les meilleurs scénarios de développement. Dans un premier temps est établi un état des lieux de l'offre commerciale, suivi d'une phase de concertation et enfin un diagnostic s'appuyant sur une expertise de l'offre commerciale du territoire et une enquête exhaustive auprès des 23 communes constitutives de la Communauté de Communes. Afin de répondre au questionnaire se rapportant à notre commune, un groupe de travail est constitué au sein du conseil.

*** Les rendez-vous du mois ***

- **Vendredi 07 Janvier 2011** : 18h15 à la salle des fêtes pour la projection du film de Sylvie Licard : " Raymonde , ses oies et l'Adour " suivi des voeux de Mr le Maire et du conseil municipal. Un verre de l'amitié sera servi pour clôturer cette soirée.